



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf décembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du trois décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC1-1-3-91

**OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE
CARBURANTS A LA POMPE POUR L'ENSEMBLE DU PARC AUTOMOBILE
DE LA CC2R ET DU CIAS SUR LA PERIODE 2024-2027
AVENANT A UN MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard a donné pouvoir à Pascal BENOIT et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs RATTO Stéphan, MERIEL Guy

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la Justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2024BC1-1-3-91

**OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE
CARBURANTS A LA POMPE POUR L'ENSEMBLE DU PARC AUTOMOBILE DE LA
CC2R ET DU CIAS SUR LA PERIODE 2024-2027
AVENANT A UN MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES**

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée par voie de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Elle concerne un accord-cadre de fourniture de carburants à la pompe pour l'ensemble du parc automobile de la CC2R et du CIAS sur la période 2024-2027.

Le Bureau communautaire en date du 28 mars 2024 a attribué le marché relatif à la fourniture de carburant pour 3 ans à la SAS VAL FLEURI pour un montant global de 220 179,00 € HT.

La Commission des Plis s'est tenue le 28 novembre 2024 pour se prononcer sur l'avenant n°1.

En cours d'exécution du contrat, le titulaire a fait parvenir des factures dont certaines comportaient la mention d'ADBLUE ». L'ADBLUE est une solution aqueuse permettant aux véhicules diesel de moins polluer. Ladite solution n'avait pas été prévue dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) du marché.

Aussi afin de pouvoir payer le titulaire lorsque de l'ADBLUE est utilisé, le BPU doit être modifié pour y ajouter une ligne.

Ainsi et conformément à l'article R.2194-7 du code de la Commande Publique, le BPU est modifié afin d'ajouter une ligne de prix ADBLUE.

Le montant unitaire du litre d'ADBLUE est fixé à 0,49 € HT ; soit une augmentation du montant du marché comme suit :

Montant initiale :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 220 179,00€
- Montant TTC : 264 214,8 €

Montant de l'avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 977,55 €
- Montant TTC : 1 173,06 €
- % d'écart introduit par le présent avenant : 0,44 %

Nouveau montant maximum :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 221 156,55 €
- Montant TTC : 265 387,86 €

Cet avenant n°1 n'a aucun impact en terme de délai.

En conséquence, le Président propose :

- de conclure l'avenant n°1 tel que détaillé ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférent.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de conclure l'avenant n°1 tel que détaillé ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférent.

Fait à Valence d'Agen, le 9 décembre 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 10 décembre 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de LAMAGISTERE

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Bruno DOUSSON



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le **17 DEC. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **17 DEC. 2024**

AR Préfecture

GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS A LA POMPE POUR L'ENSEMBLE DU PARC AUTOMOBILE DE LA CC2R ET DU CIAS SUR LA PERIODE 2024- 2027 - AVENANT A UN MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20241209-
2024BC1_1_3_91-DE

Numéro d'acte : 2024BC1_1_3_91

Date de décision : 09/12/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-3-0-0 (Commande Publique / Marchés
publics / avenants (hors maîtrise d'oeuvre et
conventions de mandat))

Fichier acte : 2024BC1-1-3-91 GROUPEMENT DE
COMMANDE FOURNITURE CARBURANTS
2024-2027 AVENANT.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 17/12/2024 15:42:54

Date de réception de l'AR : 17/12/2024 15:43:12